

OCTOBRE
2009

Sud
RATP

Union
syndicale
Solidaires

CCAS / RATP

Abus de Contrôle !

2004 ⇒ 2009 : Voilà déjà 5 ans que les partenaires sociaux CFTI, CFTC, UNSA, FO et CFE/CGC, ont sacrifiés notre régime spécial de santé par la mise en place d'un « nouveau contrat social » instaurant la fameuse « mutuelle obligatoire ».

Une complémentaire santé pour faire oublier que notre régime spécial nous accordait la gratuité totale des soins pharmaceutiques et médicaux, par le biais de l'article 87 du statut, la part complémentaire des remboursements étant à la charge de l'employeur.

Mais notre mutuelle vit sous perfusions, à cause du faible engagement de l'employeur et du fort déséquilibre démographique entre actifs et retraités, comme l'ont prouvées les récentes augmentations. Une mutuelle qui n'en finira pas d'augmenter, diminuant inexorablement le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes mais pas celui des plus haut revenus, car les pourfendeurs de la défense intergénérationnelle n'ont eu aucune difficulté à instaurer une mutuelle à cotisation unique, que tu sois cadre à 9 000 € ou opérateur non qualifié à 1 200 €.

Au passage, SUD a été le seul syndicat à se soucier des salariés de la MPGR en demandant à ce que le cahier des charges de l'appel d'offre contienne une clause de reprise des salariés de la mutuelle !

AUJOURD'HUI OU EN SOMMES NOUS DE NOTRE PROTECTION SOCIALE ?

Fin 2007, la Direction et son bras armé la CCAS ont mis en place un nouveau dispositif baptisé S.M.E, pour Suivi Médical Encadré. Dispositif qui consiste à contrôler systématiquement un certain nombre d'agents en arrêt de travail, et à les contraindre à se présenter auprès du médecin conseil dès le premier jour d'arrêt de travail afin que celui-ci valide l'arrêt. Ainsi la CCAS a inventé l'autocontrôle par convocation permanente !

LA R.A.T.P SE PREPARE A LA CONCURRENCE
Le suivi médical encadré (S.M.E)

**Au 31 MAI 2009,
pas moins de
1474 agents ont
été visés par le
SME !**



